

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2025

Etat des présents

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier, à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PECORINI, Maire.

Présents :

Mesdames : Madeleine CHAGNY, Dominique DAUSSE, Ingrid MADOEUF, Véronique EUGENE, Karen SIMONIN, Nathalie GOUY PAILLIER

Messieurs : Jean-Luc PECORINI, Jacques BONAGURO, Gérard BRUN, Boris ORJEVAL, Bernard ESCANDE, Bruno VERDONNET, Albert WALKER

Excusée avec pouvoir :

Madame Daffa DIOP pouvoir à Jean-Luc PECORINI

Excusé :

Monsieur Alexandre BALDELLI

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Véronique EUGENE, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Adoption du compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2024

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2024

Vote : Adopté à l'unanimité

Point 2 : Travaux

Salle polyvalente :

L'entreprise BOVAGNE est en train de faire les extérieurs (environ 1 mois de travaux).
Monsieur le Maire se rendra aux vœux de l'ATMB pour les délaissés de l'autoroute le long de la rue Molard pour créer un parking
A l'intérieur, la société SCM a posé le carrelage, l'électricien est en train d'intervenir.

Monsieur le Maire a vu François, l'ancien cuisinier du Bistrot de Bossey, pour savoir comment équiper la cuisine (plonge, armoires froides, lave-vaisselle, salamandre et plan de travail, etc.)
Une enveloppe de 50 000 € sera affectée à cet agencement.

En ce qui concerne le mobilier (tables, chaises), la création d'une commission consistera à choisir les modèles. Cette commission se réunira entre 9 et 11 heures ou 14 et 17 heures.

Base : 50 tables et 200 chaises.

Fonctionnement de la salle polyvalente.

Cette salle a été créée pour avoir un espace dédié à certaines manifestations, réunions et autres évènements.

A ce jour, notre salle des fêtes sert de restaurant scolaire, de garderie et d'organisation de cérémonies et réunions. De ce fait, cela impose à nos agents de manutentionner les tables chaises et tous les équipements pour la remise en place de la salle.

Une mise à disposition aux associations sera prévue.
Pour le moment, la location aux particuliers n'est pas envisagée.

Point 3 : Finances

Chiffres clé de 2024

FONCTIONNEMENT

Recettes : 1 590 273.26 €

Dont
534 000.00 € impôts locaux
467 000.00 € fonds genevois
144 000.00 € locations
81 000.00 € services périscolaires

Dépenses : 1 443 832.89 €

Dont
Charges à caractère général 527 000.00 €
92 000.00 € énergie
60 000.00 € Leztroy (prestataire restauration scolaire)
Charges de personnel 424 000.00 €
FNGIR et FPIC 143 000.00 €
Charges de gestion courantes 89 000.00 €
Charges financières 40 000.00 €

Résultat 2024 : 146 390.37 €

Résultat reporté : 494 541.19 €

Résultat à affecter en 2025 : 640 931.56 €

INVESTISSEMENT

Recettes :	380 368.51 €
Dont	150 000.00 € excédent de fonctionnement capitalisés 20 000.00 € FCTVA 209 000.00 € amortissement et sortie matériel
Dépenses :	1 547 121.37 €
Dont	emprunts 164 000.00 € Matériel roulant 208 000.00 € Voirie 24 000.00 € Créances particuliers 1 000 000.00 €
Résultat 2024	- 1 166 752 .86 €
Résultat reporté	1 735 702.67 €
Résultat cumulé	568 949.81 €

Prévisions 2025

Voirie rue de la Mairie et place Laidefeur 1 000 000.00 €

Avec ce lourd investissement, la commune devra contracter un emprunt pour un montant de 700 000 € à 800 000 €.

A ce jour, les remboursements de capital se monte à 170 000 par an avec 3 emprunts auprès d'établissements financiers et 7 auprès du SYANE.

Des simulations d'emprunts seront faites sur 15 ou 20 ans.

Point 4 : Marché de Noël

Monsieur le maire souligne que le marché de Noël était parfaitement organisé. Il remercie Madame SIMONIN, Nelly et les services techniques Michaël et Nicolas pour la mise en place et mise en sécurité du site.

Un constat triste : le manque de monde .

C'est vraiment décourageant comment attirer les bossatis

Le monde associatif est représenté par l'APE qui se cante à faire des crêpes et laisse tout le reste de l'activité au Bistrot de Bossey (vin chaud et restauration).

Madame SIMONIN dit que le jeudi soir les exposants n'ont vu personne et que le vendredi avec les chants des enfants, il y avait les parents mais ils ne se sont pas attardés sur les stands.

Madame SIMONIN sondera les exposants.

Interrogation sur le site : le délocaliser à la salle polyvalente.

Le meilleur cadre reste l'extérieur avec la statue de Jean-Jacques ROUSSEAU et l'église surtout que ce lieu ne gêne pas la circulation.

Point 5 : Questions diverses

Monsieur ORJEVAL s'interroge sur l'avancement du PLU.

Monsieur le Maire répond que notre architecte urbaniste ne nous donne plus de nouvelles. Nous attendons le règlement du PLU.

Monsieur Le Maire relancera M. VULLIEZ.

La séance du conseil est levée à 20 h 15.